

Communiqué de presse

23 octobre 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 23 octobre

IMPLICATION DE SAINT-LÔ AGGLO SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

1. L'EAU POTABLE POUR L'AGGLO EN CHIFFRES (2016)

- **29 811 abonnés** (29 536 abonnées en 2015) **pour 60 728 habitants desservis**
- Une **mixité des modes de gestion** à savoir :
 - **Délégation de service public** ou marché public avec un prestataire privé :
 - Veolia Eau pour 51 % des abonnés
 - SAUR France pour 39 % des abonnés
 - STGS pour 1 % des abonnés
 - **Régie directe** de Saint-Lô Agglo pour **9 % des abonnés**
- **2 866 419 m³ produits en 2016** (2 764 588 m³ en 2015) **à partir de 7 ressources**, un complément est importé du SYMPEC.
- **2 648 165 m³ consommés** (2 625 610 m³ en 2015), **soit 89 m³/an/abonné et 119 litres/jour/hab.**
- Le rendement de réseau est très bon : **83,1%**
- La qualité de l'eau est très bonne, **99.5 % des analyses bactériologiques conformes et 98.5% des analyses physico-chimique conformes.**
- Prix de l'eau pour 120 m³/an : **de 2,01 €/m³ à 3,15€/m³**
- **Prix moyen de 2,47€/m³**
- **Travaux de renouvellement de réseaux réalisés en 2016 : 14,5 km (7.5 km en 2015)**, sur un total de **1 366 km** constituant le patrimoine de Saint-Lô Agglo. Le taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années est estimé à 0,5%/an.



- **Les recettes du service : 2,8 M€** (2.8 M€ en 2015)
- **La dette du service : 8.7 M€** (9.6M€ en 2015)
- **Le budget d'investissement 2016 : 4.3 M€**

2. L'ASSAINISSEMENT POUR L'AGGLO EN CHIFFRES (2016)

- **22 781 abonnés pour 45 886 habitants desservis**
- Une **mixité des modes de gestion** :
 - Délégation de service public avec un prestataire privé :
 - Veolia Eau pour 63 % des abonnés
 - SAUR France pour 15 % des abonnés
 - **Régie directe** de Saint-Lô Agglo pour **22 % des abonnés**
- **466 km de réseaux d'assainissement** pour la collecte et **31 stations d'épuration** pour le traitement des eaux usées, pour une capacité théorique de 72 540 Equivalent-habitants.
- **Volume d'assainissement moyen 2016 : 1 780 260 m³** (contre 1 729 236 m³ en 2015)
- Qualité épuratoire : **60 % des systèmes conformes pour le traitement et 80% pour la collecte** pour les stations d'épuration > 2 000 EH
- **1 757 Tonnes de matières sèches de boues** évacuées et valorisées en agriculture.
- Prix de l'assainissement pour 120 m³/an : **de 1,56 €/m³ à 3.26 €/m³**
- **Travaux de renouvellement de réseaux réalisés en 2016 : 1,3 km** sur un total de **466 km** constituant le patrimoine de Saint-Lô Agglo.
- **Les recettes du service : 2 M€** (idem en 2015)
- **La dette du service : 8,8 M€** (8.9M€ en 2015)
- **Le budget d'investissement 2016 : 2.5 M€**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL « IDÉE STRATÉGIE »

La Région Normandie propose un dispositif unique **IDÉE** (Initiative Développement Durable Energie Environnement) afin de **soutenir les projets des territoires dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et du développement durable**. **IDÉE Stratégie** est un des quatre volets du dispositif unique visant à soutenir l'élaboration d'une stratégie locale.

Parce qu'il s'agit d'un enjeu stratégique et déterminant pour l'avenir de nos territoires et parce que **la transition énergétique et numérique est un des 3 piliers prioritaires du projet de développement de l'Agglo** (innovation économique, bien-vivre des populations, transition énergétique et numérique), il nous a semblé essentiel de répondre à ces dispositifs régionaux qui complètent la démarche entamée sur le Plan de Déplacements urbains (PDU)-Programme Local de l'habitat (PLH) et Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

1. TERRITOIRE 100% ÉNERGIE RENOUVELABLE

L'IDEE stratégie **100 % Energies renouvelables** a vocation à soutenir et à **accompagner 10 territoires normands dans la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie globale et ambitieuse de transition énergétique**.

Le Territoire 100% énergies renouvelables doit s'engager sur un niveau de **réduction de sa consommation d'énergie de 40% en 2030 puis de 50% en 2040 par rapport à 2010**.

Les **Energies renouvelables (EnR) devront couvrir 50% de la consommation du territoire en 2030, 100% pour 2040**.

L'IDEE 100 % EnR permet aux territoires retenus :

- d'accéder à une aide à l'ingénierie ADEME/Région, pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions :
 - o l'aide régionale est plafonnée à 20 000 € et 50% du montant des dépenses éligibles HT, sur une durée maximale d'un an ;
 - o l'aide ADEME est plafonnée à 50% du montant des dépenses éligibles HT, sur une durée maximale de trois ans ;
- de favoriser l'accès à des subventions, via des dispositifs spécifiques et des bonifications sur les dispositifs IDÉE Conseil, IDÉE Action, et IDÉE Innovation
- de se positionner parmi les « 10 territoires de référence pour la transition énergétique » au niveau de la région.

L'annonce des résultats est programmée en novembre.

Si l'Agglo est retenue, elle s'engage à élaborer une stratégie et un programme d'actions ambitieux de rationalisation des usages énergétiques, de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, et de développement des EnR à l'horizon 2040.

A retenir :

« 10 territoires de référence pour la transition énergétique » au niveau régional

Annnonce des territoires retenus en novembre

Une volonté forte de s'engager dans la transition énergétique car les territoires retenus devront réduire leur consommation d'énergie de 40% en 2030 puis de 50% en 2040 par rapport à 2010 ; les énergies renouvelables sur le territoire devront couvrir 50% de la consommation du territoire en 2030, 100% pour 2040.

Il est proposé aux élus du conseil de s'inscrire dans cette démarche « **Territoire 100 % énergies renouvelables** »

2. TERRITOIRE DURABLE 2030

L'**IDÉE stratégie « Territoire durable 2030 »** (TD 2030) a vocation à soutenir et à accompagner 10 territoires normands qui souhaitent élaborer une stratégie globale de territoire portant sur différents thèmes s'inscrivant dans les piliers du développement durable (économie, social, environnement et axe transversal), en lien avec les politiques régionales et les 17 objectifs nationaux de développement durable.

L'**IDÉE TD 2030** permet aux territoires retenus :

- d'accéder à une **aide globale à l'ingénierie**, en rassemblant plusieurs dispositifs régionaux différents : une aide plafonnée à 150 000 € et 50% du montant des dépenses éligibles HT, sur une durée maximale de 3 ans, sont éligibles les dépenses de personnel ainsi que les prestations de conseils et les frais d'animation destinés à formaliser une stratégie globale de développement durable ;
- de **favoriser l'accès à des subventions**, via des dispositifs spécifiques et des bonifications sur les dispositifs IDÉE Conseil, IDÉE Action, et IDÉE Innovation (*exemple de bonifications en Annexe 1*) ;
- de se positionner parmi les « **10 territoires pilotes pour demain** » au niveau de la région.

L'analyse des candidatures se fera courant janvier 2018. Il est demandé aux élus de s'inscrire dans cette démarche qui engage l'Agglo à développer une stratégie de territoire sur le développement durable.

A retenir :

« 10 territoires pilotes pour demain » au niveau régional

Annnonce des territoires retenus en janvier 2018

Construire une stratégie de territoire et un plan d'actions sur le développement durable

Il est proposé aux élus du conseil de s'inscrire dans cette démarche
« **Territoire durable 2030** »

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] www.saint-lo-agglo.fr -  Saint-Lô Agglo